

**PROJET DE PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 08 MARS 2013**

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 8 mars 2013

ETAIENT PRESENTS :

Présidence et Vice-Présidence :

LEMAY Patrick

Président – Représentant des Usagers

SCHEPMAN Jean (*arrivé à 10h00*)

Vice - Président – Représentant des Collectivités Territoriales

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

FLAJOLET André

RAOULT Paul (*arrivé à 10h25*)

SIMÉON Gilbert

Représentants des Usagers :

BARAS Jean-Marie

DEMAREST Vincent

DIDIO Jean-Christophe

LUCQ Chantal

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Monsieur FOUQUART Pascal, représentant Madame BOUYER Sophie,

Monsieur PREVOST Olivier, représentant Monsieur PASCAL Michel

Monsieur TACHAU Stéphane, représentant Monsieur RATEL Christian

Monsieur THEROUANNE Max, représentant Monsieur LENOIR Daniel

Représentants du Personnel :

VERHAEGHE Hubert (Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration)

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

COTEL Jacques

DEFLESSELLE Claude

Représentants des Usagers :

CELLIEZ Pierre-André

DECOOL François

PRUVOT Bernard (*arrivé à 11h30*)

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Monsieur DEFRESNE Jean-Pierre, représentant Monsieur PAPINUTTI Marc
Monsieur MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Monsieur DEMARCQ François
Monsieur SANDROCK Yann, représentant Madame LAURENT Annaïck

Membres consultatifs :

THIBAUT Olivier

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
Assisté de Mrs BLIN, DELOBELLE, DOLLET, GRIERE, JOURDAN, KARPINSKI, LABRUNE, LEMAIRE,
MARIEN, PRUVOT, VALIN
Mmes MARTIN, LESSENS, VALLEE,

En tant que représentante :

PIC Fabienne, représentant Madame BAILLY-TURCHI Maud

ETAIENT EXCUSÉS :

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BOULOGNE Michel

Mandat à Mr DEFLESSELLE Claude

CAU Emmanuel

Représentants des Usagers :

BRACQ Dominique

Mandat à Mr LEMAY Patrick

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

BOUYER Sophie, DRAAF NPDC
Représentée par Mr FOUQUART Pascal

LENOIR Daniel, Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais
Représenté par Mr THEROUANNE Max

PASCAL Michel, DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie
Représenté par Mr PREVOST Olivier

RATEL Christian, Directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du
département du Nord
Représenté par Monsieur TACHAU Stéphane

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BEAUCHAMP Charles

EECKHOUDT Patrick
GAQUERE Raymond

Représentants des Usagers :

MORTIER Jacques
VANTYGHM Thierry

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

CABAU WOEHREL Christine, Directrice du Grand port maritime de Dunkerque

COURCOL Laurent, Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord

DÉMARCO François, Directeur Général BRGM
Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

GAUTHIER Odile, Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

HOTTIAUX Laurent, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

LAURENT Annaïck, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais
Représentée par Mr SANDROCK Yann

PAPINUTTI Marc, Directeur Général de Voies Navigables de France
Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre

Représentants du Personnel :

LALANNE Jean (Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration)

Membres consultatifs :

ANSELME Jean-Pierre, Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
Représentée par Mme PIC Fabienne

BUR Dominique, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

POHER Hervé, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

**En cas d'inapplicabilité exceptionnelle des dispositions normalement applicables aux quorum et mandats, les membres dits « permanents » de la Commission Permanente des Interventions peuvent être suppléés à l'initiative du Président par les membres dits « non permanents » appartenant au même collège qu'eux au Conseil d'Administration et présents en séance, ou leur donner mandat)*

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
DEFLESSELLE Claude	BOULOGNE Michel
Collège des Usagers	
LEMAY Patrick	BRACQ Dominique
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
FOUQUART Pascal	BOUYER Sophie
PREVOST Olivier	PASCAL Michel
TACHAU Stéphane	RATEL Christian
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel

R

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 09 novembre 2012

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (ligne X13)

3 - Epuration publique :

- 3.1 - Participations financières pour la réalisation des ouvrages d'épuration, de gestion des eaux de temps de pluie et la mise en place de l'assainissement non collectif
- 3.2 - Participations financières aux réseaux d'assainissement (ligne X12)

4 - Eau potable :

- 4.1 - Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X23)
- 4.2 - Participations financières pour les interventions en eau potable (ligne X25)

5 - Lutte contre la pollution agricole :

- 5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)
- 5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)
- 5.3 - Soutien à l'agriculture biologique et agroforesterie (ligne X185)
- 5.4 - Maintien de l'agriculture en zones humides (ligne X187)

6 - Aménagement et gestion des eaux :

- 6.1 - Situation des engagements (ligne X24)
- 6.2 - Participations financières en entretien et restauration des cours d'eau (ligne X240)
- 6.3 - Participations financières en érosion (ligne X242)
- 6.4 - Participations financières en entretien et restauration des zones humides (ligne X243)
- 6.5 - Participations financières en prévention des inondations (ligne X244)
- 6.6 - Participations financières en rétablissement de la continuité écologique (ligne X246)

7 - Planification :

- 7.1 - Situation des engagements
- 7.2 - Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi de SAGE

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 09 novembre 2012	X				Unanimité – Une remarque de Mr LEMAY page 9.
2	13-I-001	EPURATION INDUSTRIELLE - ACTIVITES ECONOMIQUES n°13862	X				Adoption à l'unanimité de l'ensemble des dossiers présentés + Avis favorable à l'unanimité concernant la proposition de report du dossier Tereos Syral à la CPI du 27/09/2013.
	13-I-002	EPURATION INDUSTRIELLE - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - 80440 BOVES n°13854	X				Unanimité
	13-A-...	OPERATION COLLECTIVE SECTORIELLE POUR LES PEINTRES EN BATIMENT n°13756		X			Avis Favorable – transmission au CA du 29/03/2013
	13-A-...	OPERATION COLLECTIVE SECTORIELLE POUR L'IMPRIMERIE ET LA COMMUNICATION GRAPHIQUE n°13761		X			Avis Favorable – transmission au CA du 29/03/2013
	13-A-...	OPERATION COLLECTIVE SECTORIELLE POUR LES PRESSINGS n°13762		X			Avis Favorable – transmission au CA du 29/03/2013
3	3.1.	13-I-003 TRAITEMENT EAUX PLUVIALES n°13865	X				Unanimité
		13-I-004 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF n°13813	X				Unanimité
	3.2.	13-I-005 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT n°13815	X				Unanimité
4	4.1.	13-I-006 PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES n°13780	X				Unanimité
		13-I-007 ETUDES ET ANIMATION DES ORQUES n°13779	X				Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5	4.2.	13-I-008	AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE n°13822	X				Unanimité
		13-I-009	SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE n°13846	X				Unanimité
	5.2.	13-I-010	POLLUTIONS DIFFUSES n°13740	X	X		X	Délibération amendée et scindée en 1 délibération CPI et 1 délibération CA. 1) Créer une délibération CA (champ dérogatoire) : Sortir et segmenter les parts « Observatoire des pratiques agricoles » dans les 4 dossiers des Chambres d'Agriculture (n°17112, 17115, 17117, 17119) – ce complément sera présenté au CA pour une subvention à 70% au lieu de 50%. Avis Favorable moins 2 abstentions (de Mr FLAJOLET et Mr CELLIEZ) sur ce principe de délibération CA. 2) Report des dossiers n°17122 et n°17 123 pour complément d'analyse à une prochaine CPI. Le reste des éléments de dossiers (animation - expérimentation) est adopté à l'unanimité par la CPI .
		13-I-011	REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME POUR UNE ACTION D'ANIMATION RELATIVE AU PLAN VEGETAL ENVIRONNEMENT n°13794	X				Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6		13-I-012	REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L' AISNE POUR UN CONSEIL TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS DANS LE CADRE DES DEMANDES D'AIDE PVE ET PEA n°13793	X				Unanimité
	5.3.	13-I-013	SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST n°13741	X				Unanimité
	5.4.	13-I-014	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES n°13744	X				Unanimité
	6.2.	13-I-015	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU n°13768	X				Unanimité
	6.3.	13-I-016	EROSION n°13821	X				Unanimité
	6.4.	13-I-017	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES n°13849	X				Unanimité
	6.5.	13-I-018	PREVENTION DES INONDATIONS n°13820	X				Unanimité
7	6.6.	13-I-019	RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU n°13832	X				Unanimité
	7.2.	13-I-020	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE n°13767	X				Unanimité

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9 H 43.

Il présente les excuses des membres n'ayant pu assister à la séance.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2012

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 9 novembre 2013.

Il évoque pour sa part une modification à effectuer en page 9 du procès-verbal : « *Monsieur LEMAY demande dans quelle catégorie de priorité les 2 dossiers de lutte contre les pollutions accidentelles (VANYWAEDE à CAPPELLE LA GRANDE et DEMARLE à WAVRIN) auraient été classés et si ils auraient été présentés en 2013* ».

Moyennant cette modification, le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 9 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

2 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

Monsieur VERHAEGHE tient à informer tout d'abord les membres de la Commission de l'état d'avancement du chantier de construction de l'unité MgSO₄ de TIOXIDE à Calais.

Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux lorsque le dossier a été adopté était de 25M€. Il s'avère que le montant final des investissements avoisinera les 30 M€.

La participation financière de l'Agence est de 12,4 M€ sur ce dossier.

Le chantier de construction progresse. Il présente au travers du diaporama power point les photos :

- des silos de stockage de magnésie,
- de la remise à neuf des silos de stockage de soufre,
- des réacteurs de production de sulfate de magnésium installés,
- des pompes centrifugeuses,
- des installations de séchage,
- des installations de stockage en cours de finalisation.

La mise en eau a eu lieu à la mi-février 2013 et les tests acides ont démarré tout récemment.

La production de sulfate de magnésium humide démarre à la fin mars 2013.

La moitié du produit est déjà pré-vendue et l'autre moitié est en bonne voie de l'être également.

Les résultats sont prometteurs et le groupe TIOXIDE envisage déjà de doubler sa capacité de production et de fermer l'unité de traitement actuelle au fonctionnement coûteux.

Les débouchés commerciaux sont tellement intéressants qu'une unité du même type va être construite en Malaisie pour s'attaquer au marché chinois.

Un impact environnemental s'opèrera également sur les sites de production en Malaisie en matière de maîtrise des rejets d'acides sulfuriques.

Monsieur VERHAEGHE confirme à Monsieur LEMAY que le système se met en place parfaitement et consolide la rentabilité de l'investissement.

Quelques impondérables existent malgré tout : TIOXIDE est cependant en négociation concernant l'achat de leurs matières premières car son fournisseur veut multiplier par 4 les coûts de tonnage en approvisionnement (ce qui reviendrait à 1 200 € la tonne au lieu de 300 € la tonne).

Le projet est positif pour le maintien de l'activité TIOXIDE en France.

Monsieur VERHAEGHE fait remarquer que les fiches de présentation du dossier de la CPI pour le domaine de la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles évoluent (simplification et standardisation). Désormais, les effectifs, le chiffre d'affaires et le statut des entreprises apparaissent plus clairement.

Ce format de présentation pourra être généralisé aux autres lignes d'intervention de l'Agence.

Situation des engagements

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, présente la situation des engagements de la ligne « activités économiques hors agricoles » et les demandes de participations financières soumises à décision et avis de la Commission.

La dotation 2013 de la ligne « lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » s'élève à 10,9M€ répartie en 3 sous-lignes :

Ligne X13 : Lutte contre la pollution des activités économiques	X132 Epuración industrielle	X133 Pollutions accidentelles	X135 Sites pollués	X13
Dotación 2013	9,350	1,300	0,250	10,900
Décidé au CA du 23/11/2012 et engagé depuis le 1 ^{er} janvier 2013	1,086			1,086
Engagements proposés à la CPI du 08/03/2013	0,592			0,592
- Subvention	0,149			0,149
- Avance remboursable	0,443			0,443
Reste disponible	7,672	1,300	0,250	9,222

6 dossiers d'un montant total de près de 0,592 M€ sont présentés pour décision à la CPI (c.f. tableaux récapitulatifs ci-après + détails du point de présentation).

- 5 dossiers de lutte contre les pollutions classiques soumis aux règles de priorité et plafonnement d'aides :

Priorité	N° dossier	Raison sociale	Objet	Montant finançable	Participation financière
2	16814	Momo la récup' 80 - AMIENS	Récupération des métaux	57 200 €	AR (55%) 31 460 € S (15%) 8 580 €
3	16825	Momo la récup' 02 - GAUCHY	Récupération des métaux	35 000 €	AR (55%) 19 250 € S (10%) 3 500 €
3	16843	SOLUVAL 59 - ANICHE	Traitement des eaux du parc VHU	246 300 €	AR (55%) 135 465 € S (10%) 24 630 €
3	17052	CARECO - SARL ACA 59 - NIEPPE	Traitement des eaux du parc VHU	269 400 €	AR (55%) 148 170 € S (10%) 26 940 €
3	16824	BAUDELET environnement 59 - BLARINGHEM	Aire de lavage de bennes	197 600 €	AR (55%) 108 680 € S (10%) 19 760 €
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					526 435 €

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 5 dossiers de lutte contre les pollutions classiques.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

**La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE»
n°13-I-001 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Arrivée de Monsieur Jean SCHEPMAN (9 h 57)

- 1 dossier d'opération collective (lutte contre les pollutions dispersées pour PME, TPE et artisans) :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
17083.00	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	Appui méthodologique et opérationnel aux Opérations Collectives au bénéfice des PME-TPE et artisans dans le département de la Somme	BOVES	88 500	88 500	HT	S	70	54 600
							SF	F	10 500
Total de participation financière présentée à la CPI pour décision				88 500,00	88 500,00				65 100,00

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier d'opération collective (volet animation) de la Chambre des Métiers de la Somme.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE – CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT» n°13-I-002 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur VERHAEGHE présente par ailleurs, en référence également au point de présentation du dossier de la CPI (page 13 du point n°2) le dossier de TEREOS SYRAL à Mesnil Saint Nicaise proposé pour report à la séance de la CPI du 27 septembre 2013.

Ce dossier n'est pas présenté pour décision à la séance du 8 mars 2013 car des questions en suspens sont à régler :

- Problématique sels hors « priorités »,
- Absence de seuils de qualité eau de surface pour ces sels,
- Autres projets en émergence sur le bassin versant de la Somme,
- Stabilisation mais pas de diminution des rejets proposée,
- Poursuite de la concertation avec la Police de l'Eau.

Monsieur DEMAREST demande quelle est le niveau d'impacts de sels sur la qualité des eaux de surface.

→ Monsieur LEMAY indique que les sels ont effectivement un impact fort sur la qualité des eaux de surface et sur la biologie.

→ Monsieur THIBAUT précise que l'impact des sels se joue avant tout sur la biologie puisque concernant la qualité physico-chimique des eaux de surface, il n'existe pas actuellement de normes.

Il est proposé de reporter l'examen en séance du dossier TEREOS SYRAL pour une instruction

R

complète et détaillée du dossier de demande d'intervention par les services.

L'intérêt étant de ne pas prendre de décision hâtive qui ferait jurisprudence.

Madame LUCQ explique que le dossier de TEREOS SYRAL a l'intérêt d'être basé sur une technologie sans mise en œuvre de produits chimiques contrairement à la technologie actuelle avec soude et acide sulfurique qui implique l'émission de sels dans les rejets et des fluctuations de PH.

La composition des rejets serait donc lissée.

Elle ajoute que la station n'a pas démarré : le dossier a été déposé en août 2012. L'installation débutera en juin 2013. Il sera possible lors du deuxième semestre 2013 de démontrer l'intérêt de la nouvelle installation en matière de rejets.

Monsieur LEMAY fait remarquer que Madame LUCQ met en avant un autre impact que celui des sels au travers du PH.

Il souligne que ce sujet PH pourra être également mis en valeur et traité par l'Agence de l'Eau.

→ **Monsieur VERHAEGHE** explique que tous les paramètres d'impacts liés au dossier seront étudiés.

Monsieur FLAJOLET demande qu'une fiche mettant en valeur l'aspect environnemental du bassin où se situe l'entreprise soit réalisée. Il pourra être ainsi mis en valeur la qualité actuelle de l'espace et les gains pouvant être obtenus grâce à la nouvelle technique qui serait développée par TEREOS SYRAL.

→ **Monsieur VERHAEGHE** explique que le dossier est étudié vis-à-vis de son impact sur l'Ingon (cours d'eau immédiat au débit relativement faible) et plus globalement sur le bassin versant de la Somme (au regard des apports face à l'enrichissement de chaque type de rejet). C'est pour cette raison que les services demandent de disposer d'un peu plus de temps pour traiter les détails du dossier.

Monsieur DIDIO confirme l'intérêt d'une analyse prenant en compte l'environnement proche. Il souligne qu'au-delà du choix de filière (si l'osmose est retenue), se pose le problème de l'élimination des concentrats. Existe-t-il un milieu récepteur capable de les absorber ou faut-il travailler sur une filière d'élimination pouvant être coûteuse à mettre en place ?

→ **Monsieur VERHAEGHE** explique que des sels sont réinjectés dans certains produits.

Madame LUCQ précise que l'activité de transformation de céréales de TEREOS SYRAL est relativement récente, les premières lignes ayant été démarrées en 1997.

Le premier arrêté d'autorisation de rejet date de 1996. Bien qu'il n'y ait pas de normes de qualité d'eau en matière de sels (sodium, chlorure de sulfate), TEREOS SYRAL a reçu des prescriptions limitant les quantités de rejets en terme de concentration et en terme de flux journaliers.

Pour accompagner et être en conformité avec les seuils de l'arrêté préfectoral, l'usine a mis en œuvre un procédé qui, depuis son début, traite un ensemble de flux de sels dans l'activité. Des sels sont ainsi concentrés par évaporation et mélangés à des produits commercialisés.

Les rejets actuels de sels au niveau du cours d'eau de l'Ingon sont fatals et ne peuvent être traités autrement sous un angle technologique et économique acceptable.

Monsieur LEMAY propose que le dossier de TEREOS SYRAL soit effectivement approfondi d'un point de vue technique et d'impact milieu.

Il souligne l'intérêt du sujet posé puisqu'il n'y a pas que l'usine agro-alimentaire TEREOS SYRAL qui pourrait être concernée dans la Somme, voire dans le Nord Pas-de-Calais.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier de TEREOS SYRAL proposé pour report à la CPI du 27 septembre 2013.

La Commission Permanente des Interventions du 8 mars 2013 émet un avis favorable à l'unanimité concernant la proposition de report du dossier TEREOS SYRAL à la CPI du 27 septembre 2013.

(Madame LUCQ ne participe pas au vote).

Monsieur VERHAEGHE présente les 3 dossiers de lutte contre les pollutions dispersés pour PME, TPE et artisans (Opérations collectives) soumis à avis de la CPI et décision du Conseil d'Administration (c.f. point de présentation n°2 pages 14 à 23 du dossier de CPI et point n°2 du dossier du CA du 29 mars 2013).

Il s'agit de 3 opérations collectives sectorielles « par branche d'activité » :

- Peintres en bâtiment,
- Imprimerie et Communication graphique,
- Pressings.

Monsieur VERHAEGHE précise que le dispositif « opérations collectives » se déploie au niveau de chaque Agence de l'Eau.

Monsieur VERHAEGHE confirme à **Monsieur LEMAY** que le taux de subvention de 60% sur les opérations collectives répond aux conditions de l'encadrement communautaire des aides pour les PME et TPE.

Monsieur FLAJOLET évoque l'opération collective des Pressings. Il note que le montant des investissements est limité à 50% pour la part eau. Il demande si d'autres opérateurs compléteront le financement de l'opération.

→ **Monsieur VERHAEGHE** confirme que d'autres financeurs sont mobilisés (CARSAT, ADEME, Conseils Régionaux...). Le dossier est suivi de près par le Ministère chargé de l'Environnement.

Pour les Départements d'Outre Mer, l'ADEME financerait le dispositif.

Les compléments financiers s'ajoutent à la participation financière de l'Agence.

Les CARSAT s'orientent davantage sur l'aqua-nettoyage.

→ **Monsieur THEROUANNE** explique que la responsable de la CARSAT lui a demandé le contact DREAL pour coordonner les actions.

Pour les pressings, les cibles concernées sont le personnel et les riverains de l'activité.

Monsieur VERHAEGHE confirme à **Monsieur COTEL** qu'étant donné qu'il s'agit d'un dispositif national, la Chambre des Métiers de l'Oise est informée de l'action.

Seules les modalités de traitement des dossiers varient entre les différentes Agences de l'Eau.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie travaille en cohérence avec les modalités d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur le dossier Pressings.

Le point de départ du projet est lié à des problématiques de développement de cancers chez les habitants situés au-dessus des Pressings.

Arrivée de Monsieur Paul RAOULT (10 h 23)

Monsieur THIBAUT insiste sur la cohérence nationale. L'Agence subventionne fortement (50%) sur le dossier Pressings sous l'angle eau alors qu'il s'agit avant tout d'une problématique sanitaire. C'est l'Agence qui rend possible l'investissement in fine.

Monsieur DECOOL note que les opérations territoriales s'adressent aux syndicats d'assainissement. Il demande s'il n'y aurait pas intérêt également à utiliser, là où elles existent, les structures associatives de type « écologie industrielle » qui travaillent essentiellement avec les PME et PMI dans le cadre de mutualisation de contrats et autres, voire avec les élus du territoire. Ces structures pourraient aider au suivi et à la communication des opérations nationales. Il pense notamment à la structure ECOPAL sur le Dunkerquois.

→ **Monsieur VALIN** indique que ce type de coopération est tout à fait possible si la structure associative en fait la demande.

Le but recherché est une cohérence de territoire et d'action.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA les 3 dossiers d'opérations collectives.

Il procède au vote de chaque délibération correspondante.

La délibération «OPERATION COLLECTIVE SECTORIELLE POUR LES PEINTRES EN BATIMENT»

n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2013.

La délibération «OPERATION COLLECTIVE SECTORIELLE POUR L'IMPRIMERIE ET LA COMMUNICATION GRAPHIQUE»

n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2013.

La délibération «OPERATION COLLECTIVE SECTORIELLE POUR LES PRESSINGS»

n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2013.

Délibérations jointes au point n°2 du dossier du Conseil d'Administration du 29 mars 2013.

R
01

3 - EPURATION PUBLIQUE

Monsieur VALIN présente au travers du power point de présentation une « photo souvenir » de la mise en eau de la station d'épuration de Marquette le 14 février 2013.

Il rappelle que la date limite à laquelle la collectivité devait mettre en service l'ouvrage était le 22 février 2013.

L'objectif est donc atteint dans les délais.

La station fonctionne concrètement en matière d'épuration depuis début mars et tient les normes prévues.

Il reste deux phases à mettre en oeuvre : la phase boues et la phase temps de pluie dans les 18 mois à venir.

Monsieur SCHEPMAN tient à souligner que l'Agence a pu se distinguer lors de cette inauguration du 14 février 2013 devant un monde politique de Lille Métropole très bien représenté.

3.1 - PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LA REALISATION DES OUVRAGES D'EPURATION ET DE GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE ET LA MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Situation des engagements

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, la situation des engagements de la ligne X11 « ouvrages d'épuration des collectivités locales » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2013			
	sous ligne X110*	Sous ligne X113*	Sous ligne X115*	Total ligne X11
Dotation X ^{ème} Programme (ligne X11) : ouvrages d'épuration des collectivités locales	15,650	2,500	5,000	23,150
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013 par le Directeur de l'Agence par délégation du CA (engagement de dossiers < 30 000 €)	0,018	0	0,036	0,054
Engagement proposés à la CPI du 08/03/2013, dont :	0	0,031	2,721	2,752
- Avance	-	-	1,583	
- Subvention :	-	0,031	0,725	
- Solidarité U/R :	-	-	0,413	
Reste disponible après CPI du 8 mars 2013	15,632	2,469	2,243	20,344

* X110 = ouvrages d'épuration des collectivités locales

* X113 = assainissement non collectif

* X115 = gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé par les collectivités locales

Monsieur DOLLET présente un point sur la ligne X11 :

A) La gestion des eaux pluviales

15 dossiers sont présentés à la CPI du 8 mars 2013 sachant que lors de la CPI du 9 novembre 2012, il a été décidé, vu les besoins importants en financement pour les stations d'épuration et l'assainissement non collectif à la fin du IXème Programme d'Intervention et que les modalités financières n'étaient pas diminuées au Xème Programme d'Intervention, de reporter à la première CPI 2013 les opérations présentées en fin de IXème Programme.

B) L'assainissement non collectif

1 seul dossier est présenté à la CPI du 8 mars 2013.

Les conventions de partenariat sont en cours de notification.

Aucun nouveau bordereau n'a encore été déposé à l'Agence pour 2013.

C) Les stations d'épuration

Il n'y a pas de dossier présenté à la CPI du 8 mars 2013.

2 petites opérations sont passées sous décision du Directeur Général de l'Agence pour un montant de 18 000 €.

16 dossiers concernant la ligne d'intervention « ouvrages d'épuration des collectivités locales » sont donc présentés au vote de la CPI du 8 mars 2013 pour un montant total de participations financières de 2,752 M€

Le dossier d'Assainissement Non Collectif présenté à la CPI :

maître d'ouvrage	objet	montant finançable	participation financière		
			type	Taux %	montant (€)
Communes Val de Canche et d'Authie	Actualisation de l'étude de zonage et mise à enquête publique de 15 communes	61 000	S	50	30 500
Total de participation financière présentée à la CPI pour décision					30 500

Les 15 dossiers de gestion des eaux pluviales présentés à la CPI :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel et finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie
16998.00	CREVECOEUR LE GRAND	Bassin de stockage-restitution	CREVECOEUR LE GRAND	574 000	574 000	HT	S /UR	15	86 100	
							A 1+20	30	172 200	
							S	15	86 100	
17042.00	DENAIN	Gestion alternative des eaux pluviales	faubourg du château(1ère tranche) à DENAIN	320 200	320 200	HT	A 1+20	40	128 080	
							S	15	48 030	
17043.00	BETHUNE	Gestion alternative des eaux pluviales	BETHUNE : Mont Liébaut	395 800	395 800	HT	A 1+20	40	158 320	
							S	15	59 370	
17044.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Mission d'expertise "boues et sédiments" pour les boues issues du bassin des Botiaux, du filet Morand et du courant la Motte.	CARVIN, COURCELLE LES LENS et HENIN BEAUMONT	80 000	80 000	HT	S	50	40 000	

R

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel financier	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie
17048.00	LIEVIN	Gestion alternative des eaux pluviales	Lievin : Quartier Chouard (1ère et 2ème partie)	255 000	224 175	HT	S	15	33 626	
							A 1+20	45	100 878	
17050.00	SENARPONT	Bassin de stockage-restitution	BERMESNIL	208 500	116 067	HT	S	15	17 410	
							S /UR	15	17 410	
							A 1+20	30	34 820	
17053.00	COMMUNE DE PARIS	Gestion alternative des eaux pluviales	Commune de Cempuis (60) : Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil	223 955	187 500	HT	A 1+20	45	84 375	
							S /UR	15	28 125	
							S	15	28 125	
17056.00	SYND ASSAINISSEMENT TRAITEMENT PICQUIGNY	Bassin de stockage-restitution	BELLOY sur SOMME	200 100	200 100	HT	S	15	30 015	
							A 1+20	30	60 030	
							S /UR	15	30 015	
17057.00	SYND ASSAINISSEMENT TRAITEMENT PICQUIGNY	Gestion alternative des eaux pluviales	BELLOY sur SOMME	245 520	245 520	HT	A 1+20	40	98 208	
							S /UR	15	36 828	
							S	15	36 828	
17058.00	SITE AILLY SUR SOMME-ST SAUVEUR-BREILLY	Bassin de stockage-restitution	AILLY sur SOMME	360 000	360 000	HT	S	15	54 000	
							A 1+20	30	108 000	
							S /UR#	15	31 320	
17060.00	DOUAI	Gestion alternative des eaux pluviales	DOUAI : boulevards Poincaré et Jeanne d'Arc	91 520	91 520	HT	S	15	13 728	
							A 1+20	40	36 608	
17073.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANTERRE	Gestion alternative des eaux pluviales	HARBONNIERES : croisement des rues de Feuquières et Degroote	261 000	261 000	HT	S /UR	15	39 150	
							S	15	39 150	
							A 1+20	40	104 400	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel et finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
17074.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANTERRE	Bassin de stockage-restitution	HARBONNIERES	560 000	554 400	HT	S /UR	15	83 160
							A 1+20	30	166 320
							S	15	83 160
17077.00	DOUAI	Gestion alternative des eaux pluviales	Avenue Gounot à DOUAI	179 132	179 132	HT	A 1+20	40	71 652
							S	15	26 869
17149.00	SI DES EAUX ET D' ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES	Bassin de stockage-restitution	LUMBRES	900 000	862 400	HT	S	15	129 360
							S /UR#	15	60 799
							A 1+20	30	258 720
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				4 854 727	4 651 814			2 721 289	

* S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
S : Subvention
S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux

Monsieur LEMAY ouvre la discussion de la CPI sur les 16 dossiers de la ligne d'intervention « ouvrages d'épuration des collectivités locales »

Monsieur COTEL évoque les opérations de déconnexion pour gérer les eaux pluviales et améliorer les performances des stations d'épuration.

Il s'interroge sur le fait de ne pas les faire porter par le budget eau au lieu du budget principal, ce qui est dommage en matière de TVA.

→ **Monsieur MARIEN** explique que cette situation est la conséquence d'une opération de maître d'ouvrage qui construit ou aménage un groupe scolaire.

Il ne s'agit pas effectivement d'une « opération eau » au sens strict.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme qu'une opération particulière est concernée.

Il explique que l'eau et l'assainissement sont sur un budget annexe contrairement à l'eau pluviale.

L'opération eau pluviale ne doit pas être supportée normalement par le budget annexe eau et assainissement mais par le budget général de la collectivité.

Il ajoute qu'une taxe eau pluviale répondrait au problème soulevé par Monsieur COTEL.

Cette taxe eau pluviale est en vigueur sur la commune de Douai.

Monsieur THIBAUT ajoute que la notion de différences de compétences sera de plus en plus

surveillée : ceux qui vont trop tirer sur le budget assainissement pour payer du pluvial auront des difficultés un jour.

→ **Monsieur LEMAY** abonde dans le sens de Monsieur COTEL en soulignant qu'il est très important de traiter les eaux pluviales. Il est inutile de réaliser des stations si on ne traite pas les eaux pluviales. Le mode de financement peut être problématique.

Monsieur LEMAY procède au vote des deux délibérations correspondantes aux 16 dossiers présentés à la CPI.

**La délibération «TRAITEMENT EAUX PLUVIALES»
n°13-I-003 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF»
n°13-I-004 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

3.2 - PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (ligne X12)

Situation des engagements

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.2. du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, la situation des engagements de la ligne X12 « réseaux d'assainissement » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2013			
	sous ligne X120*	Sous ligne X122*	Sous ligne X123*	Total ligne X12
Dotation X ^{ème} Programme (ligne X12) : réseaux d'assainissement des collectivités locales	21	11	6,90	38,90
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013 par le Directeur de l'Agence par délégation du CA (engagement de dossiers < 30 000 €)	0,057	0	0	0,057
Engagement proposés à la CPI du 08/03/2013, dont :	0,163	0	0	0,163
- Avance	0,087	-	-	
- Subvention :	0,052	-	-	
- Solidarité U/R :	0,024	-	-	
Reste disponible après CPI du 8 mars 2013	20,780	11	6,90	38,68

* X120 = création réseaux d'assainissement

* X122 = réhabilitation réseaux d'assainissement

* X123 = raccordement aux réseaux publics de collecte

Handwritten marks: a large 'e' and a signature 'ST'.

Monsieur DOLLET présente un point sur la ligne X12 :

1) Raccordement aux Réseaux Publics de Collecte

Les conventions de partenariat sont actuellement en cours de retour de la part des maîtres d'ouvrage. La notification des conventions arrivées a débuté.

Les premiers bordereaux de raccordement de la part des maîtres d'oeuvre qui auront leur convention notifiée devraient commencer à être reçus d'ici la fin du mois de mars 2013.

2) Création de Réseaux d'Assainissement

2 dossiers sont soumis à décision de la CPI.

maître d'ouvrage	objet	Montant finançable (€)	participation financière		
			type	taux	montant (€)
SIAEP Doullennais	Extension de collecte à Authieule	156 000	A1+20	25	39 000
			S	15	23 400
			S/UR	15	23 400
SIAEP Doullennais	Extension de collecte à Doullens	192 000	A1+20	25	48 000
			S	15	28 800
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					162 600

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les deux dossiers de création de réseaux d'assainissement.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «RESEAUX D'ASSAINISSEMENT» n°13-I-005 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 - EAU POTABLE

4.1 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE X23)

Madame VALLÉE, en référence au point n°4.1 du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, présente la situation des engagements de la ligne X23 « protection de la ressource » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Situation des engagements

	X ^{ème} Programme, année 2013				
	sous ligne X230*	Sous ligne X231*	Sous ligne X232*	Sous ligne X233*	Total ligne X23
Dotation X ^{ème} Programme (ligne X23) : protection de la ressource	0,950	0,100	0,150	0,300	1,500
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013 par le Directeur de l'Agence par délégation du CA (engagement de dossiers < 30 000 €)	0,001	0	0	0	0,001
Engagements proposés à la CPI du 08/03/2013, dont :	0,061	0	0	0,187	0,248
- Subvention	0,061	-	-	0,176	0,237
- Subvention forfaitaire	-	-	-	0,011	0,011
Reste disponible après CPI du 8 mars 2013	0,888	0,100	0,150	0,113	1,251

* X230 = ressource eaux souterraines

* X231 = ressource eaux superficielles

* X232 = acquisitions foncières pour protection de la ressource

* X233 = études et animation pour les ORQUE

1 dossier de protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X230) ayant pour maître d'ouvrage la Communauté Urbaine de Lille est présenté pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 60 569 € :

maître d'ouvrage	objet	montant finançable (€)	participation financière		
			type	taux %	montant (€)
Lille Métropole Urbaine	Etude de la réhabilitation de la Naviette de Seclin : <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des risques de pollution de la nappe : secteur DUP et ORQUE Sud de Lille - Plan d'aménagement pour la restauration hydraulique, l'étanchéification, le curage, l'entretien - Etude en collaboration avec l'USAN pour la partie travaux 	86 528	S	70	60 569
Total de participation financière présentée à la CPI pour décision					60 569

2 dossiers d'études et animation ORQUE (ligne X233) sont présentés pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 186 671 € :

maître d'ouvrage	objet	montant finançable (€)	participation		
			type	taux %	montant (€)
Comm Agglo Maubeuge Val de Sambre (59) En association avec CC Sambre Avesnois et Noréade	Etude DTMP sur l'ORQUE des captages du Val de Sambre : <ul style="list-style-type: none"> • 30 captages dont 3 champs captants Grenellisables • Territoire de 36 communes • AAC de 9200 ha • En association avec CC Sambre Avesnois et Noréade 	129 530	S	70	90 671
SIEP du Santerre (80)	Renouvellement du contrat d'animation sur l'ORQUE de Caix <ul style="list-style-type: none"> - Captages Grenelle - Délimitation et plan d'actions validé par le Préfet (25/1/13) - Mise en œuvre et suivi du plan d'actions 	120 000 (salaire et charges)	S	70 Fft	84 000 10 500
		3 000 Autres frais	S	50	1 500
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					186 671

Monsieur LEMAY ouvre la discussion de la CPI sur les trois dossiers de protection de la ressource en eau.

Monsieur SCHEPMAN demande si les animations pour le monde agricole sont également prises en compte dans le cadre des dossiers ORQUE.

→ Madame VALLEE explique que les opérations d'animation ORQUE pour le monde agricole peuvent également être aidées dans le cadre d'autres conventions, avec demande spécifique et des actions bien précises.

→ Monsieur VALIN explique que le dossier évoqué par Monsieur SCHEPMAN émane d'une collectivité en complément d'une animation agricole.

La délibération régissant l'animation agricole en lien avec des diagnostics amène un plafond intégrant le diagnostic et l'animation liée au diagnostic.

Monsieur le Directeur Général de l'Agence, Olivier THIBAULT, a ainsi émis un avis défavorable sur un financement complémentaire.

Les missions d'animation ORQUE et animations agricoles intégrées à un territoire sont examinables

R

sous la forme présentée.

Le dossier présenté ne concerne que l'animation de l'ORQUE dans son ensemble sur lequel s'intègre un volet de « démarchage agricole ». Les actions spécifiques agricoles retombent dans les délibérations spécifiques.

→ **Monsieur THIBAUT** explique ainsi que lorsque l'on arrive au plafond sur l'animation agricole, on ne peut pas « rattraper » le complément de subvention par l'autre convention.

Monsieur LEMAY procède au vote des deux délibérations liées à la ligne X23 « protection de la ressource en eau ».

**La délibération «PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES»
n°13-I-006 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «ETUDES ET ANIMATION DES ORQUES»
n°13-I-007 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

4.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LES INTERVENTIONS EN EAU POTABLE (LIGNE X25)

Madame VALLÉE, en référence au point n°4.2 du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, présente la situation des engagements de la ligne X 25 « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Situation des engagements

	X ^{ème} Programme, année 2013				
	sous ligne X250*	Sous ligne X251*	Sous ligne X252*	Sous ligne X253*	Total ligne X25
Dotation X ^{ème} Programme (ligne X25) : alimentation en eau potable	3,730	9,120	0,900	0,050	13,800
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013 par le Directeur de l'Agence par délégation du CA (engagement de dossiers < 30 000 €)	0,024	0	0	0	0,024
Engagements proposés à la CPI du 08/03/2013, dont :	0,050	0,333			
- Avance	0	-			
- Subvention :	0,050	0,333	0	0	0,383
- Solidarité U/R :	0	-			
Reste disponible après CPI du 8 mars 2013	3,656	8,787	0,900	0,050	13,393

* X250 = amélioration de la qualité de l'eau potable

* X251 = sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable

* X252 = économies d'eau et recherches de fuites

* X253 = assistance technique aux gestionnaires de la ressource en eau potable

1 dossier d'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne X250) est présenté pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 50 357 € :

maître d'ouvrage	objet	montant finançable (€)	Participation financière		
			type	taux %	montant (€)
SIAEP Vallée de la Poix (80)	Etude diagnostique des systèmes d'alimentation en eau potable et schéma directeur <ul style="list-style-type: none"> - menée par 5 collectivités à compétence AEP - objectif d'optimisation de l'exploitation des ressources et réflexion sur la coopération intercommunale 	100 714	S	50	50 357
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					50 357

1 dossier de sécurisation quantitative de l'alimentation eau potable (ligne X251) est présenté pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 332 500 € :

Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant finançable de l'opération (€)	Participation financière (€)			
	Objet	Localisation		HT/TC	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal
SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Etude hydrogéologique sur le territoire du SAGE de l'Audomarois. Travaux de prospection	Communes du Territoire du SAGE de l'Audomarois.	665 000	HT	S	50	332 500
Total de participation financière présentée à la CPI pour décision			665 000				332 500

Monsieur LEMAY ouvre la discussion de la CPI sur les deux dossiers d'alimentation en eau potable.

Monsieur DEMAREST fait remarquer que le secteur de la vallée de la Poix est souvent en phases d'études.

Beaucoup d'études ont été faites sur la problématique des ressources en eau.

Il a le sentiment que l'ensemble a du mal à entrer en phase de concrétisation.

→ Madame VALLEE confirme que sur la vallée de la Poix existent plusieurs démarches en parallèle : une ORQUE est en cours pour essayer de résoudre les problématiques de présence de phytosanitaires.

l

L'étude présentée se veut plus opérationnelle et est relative à l'alimentation des collectivités en eau potable. Il s'agit de solutions techniques pour sécuriser les collectivités entre elles pour qu'elles disposent d'une eau de qualité et quantité suffisantes.

Monsieur LEMAY procède au vote des deux délibérations liées à la ligne X25 « alimentation en eau potable ».

La délibération «AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE» n°13-I-008 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE» n°13-I-009 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE

Monsieur LABRUNE, en référence au point n°5 du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, présente la situation des engagements de la ligne X18 « lutte contre la pollution agricole » et les demandes de participations financières soumises à décision et avis de la Commission.

5.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

Avant modifications demandées en séance

	Xème programme – année 2013					
	Sous ligne X181	Sous ligne X182	Sous ligne X183	Sous ligne X185	Sous ligne X187	Sous ligne X152
Dotation de l'année	0	4,600	1,000	0,300	0,400	0,650
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} Janvier 2013	0	0	0	0	0	0
Engagements proposés à la CPI du 8 Février 2013	0	0,376	0	0,072	0,166	0
Engagements proposés au CA du 29 Mars 2013	0	0	0	0	0	0
Reste disponible après le CA du 29 Mars 2013	0	4,224	1,000	0,228	0,234	0

X181 : Elevages

- X182 : Pollutions diffuses
- X183 : Plan végétal pour l'environnement
- X185 : Soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie
- X187 : Maintien de l'agriculture en zones humides
- X152 : Assistance technique aux agriculteurs

**5.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS
DIFFUSES (LIGNE X 182)**

Monsieur **LABRUNE** présente les 7 dossiers de lutte contre les pollutions diffuses proposés initialement pour décision de la CPI (c.f. point de présentation n°5.2. du dossier de CPI et point n°2 du dossier du CA du 29 mars 2013) :

VERSION INITIALE AVANT MODIFICATION :

maître d'ouvrage	objet	Montant finançable	participation financière		
			type	taux	montant (€)
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas- de-Calais (59-62)	Actions d'animation sur la thématique de l'eau et de l'agriculture Expérimentations sur la thématique de la protection intégrée (2013)	286 620 €	S	50	143 310
Chambre d'Agriculture de l'Aisne (02)	Actions d'animation, de communication et d'expérimentation sur la thématique de l'eau et de l'agriculture (2013)	85 600 €	S	50	42 800
Chambre d'Agriculture de l'Oise (60)	Actions d'animation sur la thématique de l'eau et de l'agriculture (2013)	36 280 €	S	50	18 140
Chambre d'Agriculture de la Somme (80)	Actions d'animation sur la thématique de l'eau et de l'agriculture (2013)	63 500 €	S	50	31 750

R

Chambre d'Agriculture de la Somme (80)	Expérimentations sur la thématique de la protection intégrée (2013)	21 460€	S	50	10 730
Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie (80-02)	Projet expérimental 2013-2015 d'accompagnement collectif des agriculteurs dans les territoires à enjeu eau	999 300 €	S	9,4	93 962
Chambre d'Agriculture de la Somme (80)	Démarche d'accompagnement 2013-2015 des agriculteurs sur l'AAC de Breilly (engagée dans une ORQUE)	71 400 €	S	50	35 700
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					376 392 €

Monsieur LEMAY ouvre la discussion de la CPI sur les 7 dossiers pollutions diffuses présentés.

Il fait remarquer pour sa part l'utilité des dossiers d'études en agriculture pour convaincre les agriculteurs à se mobiliser pour des actions collectives.

Monsieur RAOULT demande si les résultats des actions d'expérimentation en agriculture sont portés au niveau national et comment s'organisent conjointement les actions agricoles dans les autres agences : y-a-t-il des échanges d'expériences et s'assure-t-on qu'il n'y ait pas de « doublons ».

Il s'interroge par exemple sur l'utilité de mettre en place une énième étude sur les nitrates.

Il explique que lors d'un colloque, il s'est fait accuser d'insulter les agriculteurs parce qu'il expliquait que dans certains endroits les taux de nitrates continuaient à augmenter.

Il en déduit un travail de pédagogie à poursuivre.

→ Monsieur DEMAREST explique que l'étude de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie est réalisée en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (une partie du territoire concerné étant située sur l'Oise et sur l'Aisne). Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau Seine Normandie développe le même type d'étude dans son secteur.

Il souligne que l'approche collective peut être très intéressante car en matière d'action de développement, l'agriculture travaille par groupes d'agriculteurs dans une zone donnée de façon à avoir le même message et les mêmes actions menées collectivement.

L'objectif est de mettre en place un système qui ne fasse plus appel à un financement mais qui vienne

d'une démarche naturelle des agriculteurs à changer leurs pratiques.

Monsieur DEMAREST tient à évoquer par ailleurs le financement de l'Observatoire des Pratiques Agricoles.

Il explique qu'il avait été décidé en février / mars 2012 lors de la réunion de compte-rendu sur l'Observatoire des Pratiques Agricoles, qu'une campagne serait menée tous les 2 ans.

L'Observatoire se réalise pendant l'hiver 2012 /2013 et le taux de financement était normalement prévu à 70 %.

Il note que la délibération présentée à la CPI fixe un taux de 50%, ce qui correspond effectivement au Xème Programme d'Intervention. Monsieur DEMAREST souligne cependant que l'action devait être menée au IXème Programme d'Intervention. Dans le cadre du IXème Programme d'Intervention, le financement était d'un taux de 70% par l'Agence et 30 % par les Chambres d'Agriculture.

Monsieur DEMAREST explique par ailleurs qu'il avait été évoqué que le financement se ferait à ce taux de 70%.

Monsieur DEMAREST demande en conséquence que la délibération soit modifiée.

→ **Monsieur VALIN** explique qu'il n'a pas souvenir qu'un accord ait été formulé sur le financement de l'Observatoire exercice 2012-2013 au taux de 70% ; en revanche, il a été accordé que le financement de l'étude de l'Observatoire se réaliserait sur les deux années. Parallèlement, les délibérations d'approbation du Xème Programme d'Intervention ont fait que toutes les missions d'animation ont été mises à un taux homogène de 50%.

Il confirme (ce qui est également précisé dans le point de présentation) que la Chambre Régionale d'Agriculture Nord Pas-de-Calais sollicite un taux de financement de 70% de la part de l'Agence sur l'Observatoire des Pratiques Agricoles : à ce stade, les services de l'Agence ne peuvent proposer qu'un taux de 50% au regard de la délibération de programme à moins qu'il soit décidé de déroger à la délibération de programme en proposant le taux dérogatoire de 70% qui ferait l'objet d'un avis de la CPI et d'une décision du CA.

Monsieur DEMAREST souligne que cette décision de regrouper les 2 années d'observatoire amène à une économie car les renseignements collectés se feront en une seule fois. Il rappelle par ailleurs que le dossier aurait pu passer en CPI du 9 novembre 2012 mais il a été demandé à la Chambre d'Agriculture de reporter son dossier à la CPI du 8 mars 2013. Le dossier a été présenté aux services de l'Agence en septembre 2012.

→ **Monsieur VALIN**, en réponse à cette dernière remarque de Monsieur DEMAREST explique que tout dossier reçu est présenté dans les délais selon les règles communes au traitement des dossiers d'intervention.

Monsieur VALIN explique que l'incidence de la modification de taux demandé par Monsieur DEMAREST représente environ 16 000 € d'aides sur un total de 180 000 €.

→ **Monsieur MARIEN** propose de modifier et scinder la délibération CPI présentée en deux délibérations : une délibération CA dérogatoire avec les parts « Observatoire des pratiques agricoles » et une délibération CPI avec le reste des actions financées.

Monsieur LEMAY demande comment s'organise l'instruction d'un dossier en matière de délais.

→ **Monsieur THIBAUT** explique qu'actuellement s'applique le Xème Programme d'Intervention : un dossier présenté en CPI du 8 mars 2013 est régi par le Xème Programme. Il n'est plus possible de présenter des dossiers avec des modalités d'aides du IXème Programme sauf décision dérogatoire transmise au CA.

R

→ **Monsieur MARIEN** explique que le champ d'analyse pris en compte par les services de l'Agence en matière d'instruction de dossiers est :

- la date de dépôt,
- la période concernée.

Si en septembre 2012, un dossier est déposé et concerne 2013, il sera pris en compte selon les modalités du Xème Programme d'Intervention.

→ **Monsieur DEMAREST** explique cependant que l'Observatoire des Pratiques Agricoles se réalise en deux campagnes : 2011-2012 et 2012-2013.

→ **Monsieur THIBAUT** propose de sortir les parts Observatoire des pratiques agricoles de la délibération avec application du taux dérogatoire de 70%.

Cette partie sera présentée en Conseil d'Administration du 29 mars 2013 après avis de la CPI.

Monsieur THIBAUT précise que cette modification se réalise à titre exceptionnel en raison de la double campagne que représente l'Observatoire des Pratiques Agricoles.

Les dossiers suivants suivront les modalités du Xème Programme d'Intervention.

Monsieur LABRUNE souligne que 4 dossiers des Chambres d'Agriculture sont concernés par cette modification d'extraire la ligne de financement de l'Observatoire des Pratiques Agricoles de la délibération CPI pour créer une délibération CA avec le taux dérogatoire de 70% :

Dossier 17112, Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais,

Dossier 17115, Chambre d'Agriculture de l'Aisne,

Dossier 17117, Chambre d'Agriculture de l'Oise,

Dossier 17119, Chambre d'Agriculture de la Somme.

Il serait logique d'appliquer une règle commune pour ces 4 Chambres d'Agriculture.

Monsieur LEMAY procède au vote d'avis de la CPI sur cette décision de principe dérogatoire sachant que l'avis définitif sera donné par le Conseil d'Administration.

Il demande si des remarques sont à exprimer face à cette proposition.

Monsieur CELLIEZ demande combien va coûter ce changement de modalités de financement.

→ **Monsieur THIBAUT** évoque environ 20 000 € au total, ce qui ne va pas déséquilibrer la ligne pollutions diffuses.

LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS EMET UN AVIS FAVORABLE MOINS ABSTENTIONS (Monsieur FLAJOLET, membre permanent, Monsieur CELLIEZ, membre non permanent) SUR LE PRINCIPE DE SEPARATION EN DEUX DE LA DELIBERATION CPI ET DE PRESENTATION EN CA D'UNE DELIBERATION DEROGATOIRE CONCERNANT LE FINANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES AGRICOLES.

La délibération CA concentrant les parts « Observatoire des Pratiques Agricoles » des 4 dossiers des Chambres d'Agriculture est créée en conséquence.

Monsieur LEMAY confirme que la délibération dérogatoire sera présentée au Conseil d'Administration pour décision après avis favorable moins 2 abstentions de la CPI.

Délibération jointe au point n°2 du dossier du Conseil d'Administration du 29 mars 2013.

Monsieur DEFLESSELLE évoque le coût du projet expérimental de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie qui représente 999 600 €.

Il demande en quoi consiste exactement ce projet.

→ **Monsieur LABRUNE** explique que l'objectif recherché par la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie, en lien avec les 3 chambres départementales, est d'expérimenter des actions avec les agriculteurs pour développer des dynamiques de territoires plus fortes dans des territoires de captages, en utilisant notamment les techniques du management par la qualité environnementale.

Il s'agit notamment de l'application à l'agriculture de la norme ISO 14 000 permettant une méthode d'animation plus poussée pour l'amélioration des pratiques agricoles avec des actions de suivi et d'évaluation sur l'impact sur l'eau (reliquats d'azotes, simulations de transfert).

Il confirme que les services de l'Agence soulignent que le coût global paraît très important par rapport à ce qui est proposé et bloquant dans une optique de transfert ultérieur de l'expérience pour d'autres territoires.

→ **Monsieur DEMAREST** explique que des actions concrètes sont menées sur le terrain mais souligne qu'il ne dispose pas des éléments analytiques de l'opération. Il indique en effet reconnaître que le coût est élevé.

Il explique savoir malgré tout que des logiciels assez chers vont être utilisés.

Monsieur DIDIO demande combien d'agriculteurs bénéficiaires sont concernés par cette démarche au travers des 3 territoires de l'étude. Il demande notamment le coût par exploitation agricole.

→ **Monsieur LABRUNE** explique que le dossier de demande de participation financière apporte des explications par captages (particulièrement sur le captage de la Somme).

Il rappelle qu'il avait été souhaité de choisir des captages où aucune action n'avait été encore menée.

L'ordre de grandeur, si les chiffres des 3 captages sont cumulés, est de 200 agriculteurs concernés pour environ 15 000 hectares d'aires d'alimentation de captages.

Monsieur COTEL explique qu'il existe une certaine expérience sur des milieux sensibles comme les captages Grenelle. Les aires d'alimentation de captages et captages Grenelle ont fait l'objet de démarches pour pouvoir conserver leurs captages.

Il existe donc déjà de la matière. Il sera donc réalisé dans un autre secteur ce qui a déjà été fait autour des captages Grenelle.

Il évoque une redondance.

Monsieur LEMAY propose que le dossier soit réexaminé avec le maître d'ouvrage en lui proposant d'utiliser des méthodes déjà existantes, ce qui permettrait de baisser le coût de l'opération. D'avantages d'explications sont par ailleurs nécessaires.

Monsieur THIBAUT souligne que 606 diagnostics de territoires sont prévus pour près d'1 M€, ce qui semble élevé par rapport aux démarches connues. La reproductibilité de l'expérience sur le territoire est difficilement concevable à l'échelle du territoire du bassin. La méthode doit être expliquée en détail avant tout financement.

→ **Monsieur DEMAREST** explique que ce projet de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie est en réponse à un appel à projet du Ministère chargé de l'Ecologie.

Le même type d'expérimentation existe à l'échelle nationale dans d'autres territoires.

Monsieur COTEL évoque l'incohérence des services de l'Etat demandant la réalisation de nombre d'études qui se superposent tout en imposant des consignes (c.f. études captages Grenelle).

→ **Monsieur THIBAUT** explique que dans le cas du dossier présenté par la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie, l'objectif est d'avoir de l'eau potable.

Il rappelle que la pollution d'origine agricole n'est pas encore à l'heure actuelle totalement maîtrisée dans les captages.

L'action est nécessaire mais elle doit être efficace, à coût raisonnable, et reproductible.

Monsieur FLAJOLET fait remarquer que l'Agence de l'Eau Seine Normandie, partenaire de l'opération, a décidé de n'investir que sur la première ligne budgétaire « diagnostic de territoire », c'est-à-dire ce qui concerne directement la connaissance par les agriculteurs de l'espace dont ils ont la responsabilité.

Il confirme qu'il y a intérêt à regarder plus précisément la qualité de l'investissement.

Monsieur FLAJOLET attire l'attention par ailleurs sur les frais d'environnement (locaux, informatique, consommable) qui s'élèvent à 320 950 €.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme la nécessité de réexaminer de façon plus approfondie le dossier et propose donc de le reporter.

Cela permettra notamment de veiller à l'harmonisation avec la position de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

→ **Monsieur FLAJOLET** évoque également la mise en valeur à effectuer sur l'efficacité et le rapport coûts / bénéfices.

Monsieur THIBAUT informe que l'Agence de l'Eau Seine Normandie n'a pas encore décidé son financement.

Monsieur VALIN précise que deux dossiers sont en fait concernés par la décision de report : le dossier n°17122 de la Chambre régionale d'Agriculture de Picardie et le dossier n°17123 de la Chambre d'Agriculture de la Somme.

LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS EMET UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE POUR LE REPORT DES DOSSIERS N° 17 122 (Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie) et N°17 123 (Chambre d'Agriculture de la Somme) POUR COMPLEMENT D'ANALYSE A UNE PROCHAINE CPI.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération CPI résultant des modifications demandées. Ainsi le reste des éléments de dossiers (animation – expérimentation) est adopté à l'unanimité de la CPI :

VERSION APRES MODIFICATION ET VALIDATION :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal
17112.00	CHAMBRE D' AGRICULTURE DE REGION DU NORD PAS DE CALAIS	Développer des actions d'animation sur la thématique de l'eau et de l'agriculture ainsi que des expérimentations sur la thématique de la protection intégrée (2013)	Région Nord Pas-de-Calais	206 720	206 720	HT	S	50	103 360
17115.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L' AISNE	Développer des actions d'animation, de communication et d'expérimentation sur la thématique de l'eau et de l'agriculture (2013)	Partie du département de l'Aisne située sur le Bassin Artois Picardie	84 977	79 310	HT	S	50	39 655
17117.00	CHAMBRE AGRICULTURE DE L' OISE	Développer des actions d'animation sur la thématique de l'eau et de l'agriculture (2013)	Partie du département de l'Oise située dans le Bassin Artois Picardie	31 700	30 930	HT	S	50	15 465
17119.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Développer des actions d'animation sur la thématique de l'eau et de l'agriculture (2013)	Département de la Somme	34 920	31 000	HT	S	50	15 500
17121.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Mettre en en place des expérimentations sur la thématique de la protection intégrée (2013)	Département de la Somme	21 460	21 460	TTC	S	50	10 730
TOTAL				379 777,00	369 420,00				184 710,00

* S : Subvention

**La délibération «POLLUTIONS DIFFUSES»
n°13-I-010, version modifiée en séance, est adoptée à l'unanimité par la Commission
Permanente des Interventions.**

Monsieur LABRUNE présente, en référence au point de présentation 5.2. du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, deux délibérations de refus de participations financières :

maître d'ouvrage	objet	montant finançable	participation financière		
			type	taux	montant (€)
Chambre d'Agriculture de l'Aisne (02)	Conseil technique aux agriculteurs dans le cadre des dossiers PVE et PEA	2 620 €	-	-	avis défavorable
Chambre d'Agriculture de la Somme (80)	Action d'animation relative au PVE	3 920 €	-	-	avis défavorable

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les deux délibérations de refus de participations financières.

Pas de remarque.

La délibération «REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME POUR UNE ACTION D'ANIMATION RELATIVE AU PLAN VEGETAL ENVIRONNEMENT» n°13-I-011 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération «REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L' AISNE POUR UN CONSEIL TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS DANS LE CADRE DES DEMANDES D'AIDE PVE ET PEA» n°13-I-012 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.3 – SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (LIGNE X185)

Monsieur LABRUNE présente, en référence au point n°5.3. du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, le dossier de la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais de développement de l'Agriculture Biologique en 2013 qui représente un montant de participation financière sollicitée à l'Agence de 71 813 € :

maître d'ouvrage	objet	montant finançable	participation financière		
			type	taux	montant (€)
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais (59-62)	Développement de l'agriculture biologique en 2013	102 590 €	S	70	71 813
Total de participation financière présentée à la CPI pour décision					71 813

Il précise que les services de l'Agence vont proposer aux interlocuteurs que pour 2014, la présentation des dossiers de la Région concernée soit faite à une instance donnée (de façon à ce que l'Agence ait une vision globale du niveau de sollicitations par Région pour le développement de l'Agriculture Biologique dans un objectif de protection de l'eau).

Monsieur DEMAREST explique que le dossier présenté va dans le sens de la demande de la société actuelle en matière d'agriculture biologique.

Il souligne que les Chambres d'Agriculture n'ont jamais été fermées à l'extension de l'agriculture biologique, vecteur de solutions.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne que les Chambres d'Agriculture non seulement ne sont plus fermées mais en plus deviennent moteur de la démarche en portant elles-mêmes des dossiers, ce qui est positif.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération liée à la ligne X185 « soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie ».

La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST» n°13-I-013 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

R

5.4 – MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (LIGNE X187)

Monsieur LABRUNE présente, en référence au point n°5.4. du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, deux dossiers de maintien de l'agriculture en zones humides qui représentent un montant total de participations financières sollicitées à l'Agence de 165 858 € :

maître d'ouvrage	objet	montant finançable	participation financière		
			type	taux	montant (€)
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais (59-62)	Programme de maintien de l'agriculture sur les zones humides du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (2013)	95 600 €	S	70	66 920
VET'EL (62)	Programme de prévention antiparasitaire des ruminants, adapté aux zones humides du Bassin Artois Picardie (2013)	141 340 €	S	70	98 938
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					165 858

Monsieur DEMAREST souligne que les agriculteurs revendiquent depuis longtemps qu'une activité économique soit maintenue sur les zones humides, ce qui est important notamment pour le maintien de ces zones.

Il confirme qu'en matière d'élevage, la situation est compliquée puisque même si les animaux sont des races rustiques, ils n'ont plus les mêmes défenses naturelles qu'auparavant. Des problèmes sanitaires existent. Le programme VET'EL est très important dans l'optique de pérenniser l'activité économique en zones humides.

Monsieur SCHEPMAN demande s'il existe d'autres initiatives du même type en France et si les expériences ne pourraient pas être mutualisées.

→ Monsieur LABRUNE explique qu'au niveau de l'Agence, Cécile GALLIAN est responsable du dossier.

Elle participe au groupe de travail national MAE Zones Humides. Le partage d'expérimentations et de mutualisations est bien souhaité.

Il n'en reste pas moins qu'il existe des spécificités de territoires ou de bassins (exemple : expérience du marais Poitevin difficilement transposable au bassin Artois-Picardie).

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération liée à la ligne X187 « soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie ».

La délibération «MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES» n°13-I-014 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Arrivée de Monsieur Bernard PRUVOT (11 h 30).

6 - AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX

6.1 – SITUATION DES ENGAGEMENTS (ligne X24)

Monsieur JOURDAN en référence au point n°6.1. du dossier de séance de la CPI du 8 mars 2013, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

X24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	X240 Entretien et restauration des cours d'eau	X241 Curage des sédiments toxiques	X242 Erosion	X243 Entretien et restauration des zones humides	X244 Prévention des inondations	X245 Acquisitions foncières de ZH et de ZEC	X246 Rétablisse- ment de la continuité écologique	X24 Total
Dotation annuelle 2013	2 580 000	900 000	350 000	1 470 000	1 300 000	1 500 000	2 000 000	10 100 000
Dossiers soumis à la décision de la CPI du 08/03/13	405 375 6 dossiers	0 0 dossier	51 120 1 dossier	100 297 2 dossiers	274 493 3 dossiers	0	179 661 2 dossiers	1 078 426 13 dossiers
Solde	2 174 625	900 000	298 880	1 369 703	1 025 507	1 500 000	1 820 339	9 021 574
% d'engagement	15,70 %	0 %	14,60 %	6,80 %	21,10 %	0 %	9,00 %	10,70 %

R

6.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU (LIGNE X240)

Monsieur JOURDAN, en référence au point n°6.2. du dossier de la CPI du 8 mars 2013, présente les 5 dossiers soumis à décision de la Commission concernant l'entretien et la restauration des cours d'eau.

Les 5 dossiers « entretien écologique » présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Taux	Participation financière (€)
Etudes et travaux				
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la gestion des eaux de l'Aa	Travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Aa rivière pour la période 2013-2015	395 800,00 € TTC 168 600,00 € TTC*	S 50	84 300
Syndicat de la Vallée des Anguillères	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (jussie) en Haute Somme Programme 2013-2015	146 072,00 € TTC	S 50	73 036
Union des Syndicats d'Assainissement du Nord	Programme pluriannuel d'entretien 2013/2015 de la Méteren Becque sur un linéaire de 48,75kms, suivant le plan de gestion écologique	116 158,00 € TTC 73 125,00 € TTC*	S 50	36 562
Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Restauration des milieux aquatiques pour l'année 2013 sur la Tarsy, l'Helpe Majeure et la rivière du Pont de Sains	306 653,24 € TTC 283 953,24 € TTC*	S 50	141 976

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Taux	Participation financière (€)
<i>Etudes et travaux</i>				
Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais	Instruction réglementaire pour la mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau du Boulonnais	86 877,00 € TTC	S 80	69 501
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				405 375

Monsieur JOURDAN précise que le montant financé par l'Agence sur les opérations d'entretien de l'USAN et du SMAGEAa représente environ 25 % des dépenses engagées par les maîtres d'ouvrages.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant les 5 dossiers d'entretien et de restauration des cours d'eau présentés.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU» n°13-I-015 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

R

6.3 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN EROSION (LIGNE X242)

Monsieur JOURDAN, en référence au point n°6.3. du dossier de la CPI du 8 mars 2013, présente le dossier soumis à décision de la Commission concernant la lutte contre l'érosion.

Le dossier « érosion » présenté pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Taux	Participation financière (€)
Association Foncière de Remembrement VERCHAIN MAING THIANT	Aménagement d'hydraulique douce de lutte contre l'érosion des sols sur le bassin versant de Maing	108 885,65 € TTC 85 200,00 € TTC*	S60	51 120
Total de participation financière présentée à la CPI pour décision				51 120

Monsieur JOURDAN précise que comme pour l'ensemble des dossiers sur l'érosion, ce dossier bénéficie pour son territoire concerné d'une animation de la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais dont le dossier de participation financière sera présenté à la CPI du 24 mai 2013.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant le dossier érosion présenté.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération.

*La délibération «EROSION»
n°13-I-016 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.*

6.4 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (LIGNE X243)

Monsieur JOURDAN, en référence au point n°6.4. du dossier de la CPI du 8 mars 2013, présente les deux dossiers soumis à décision de la Commission concernant l'entretien et la restauration des zones humides.

Les 2 dossiers « entretien et restauration des zones humides » présentés pour décision de la CPI :

maître d'ouvrage	nature de l'opération	montant total de l'opération	Taux	participation financière (€)
Commune d'Arques	Mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration et d'aménagement des étangs de Malhôte et de Beauséjour à Arques (62) pour les années 2013-2015	43 275,00 € HT	S 80	34 620
Fédération Régionale des Chasseurs du Nord – Pas-de-Calais	Zones humides chassées en Région Nord – Pas-de-Calais 2012-2013 : recensement global, évaluation, gestion et actions de communication	131 355,00 € TTC	S50	65 677
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				100 297

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant les deux dossiers d'entretien et de restauration des zones humides présentés.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES» n°13-I-017 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

R

6.5 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN PREVENTION DES INONDATIONS (LIGNE X244)

Monsieur JOURDAN, en référence au point n°6.5. du dossier de la CPI du 8 mars 2013, présente les trois dossiers soumis à décision de la Commission concernant la prévention des inondations.

Les 3 dossiers « prévention des inondations » présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Taux	Participation financière (€)
Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa	Etude relative aux analyses coûts / bénéfiques des actions du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le territoire de l'Audomarois (Fiche action 1.1.)	110 271,00 € TTC	S 30	33 081
Union des Syndicats d'Assainissement du Nord	Aménagement des zones d'expansion de crues des canaux de la Bourre sur la Borre Becque, en phase 1, et d'une mission de coordination « SPS », prévus dans le cadre du PAPI Lys (lignes 4.1.1.1. et 4.1.1.3.)	1 747 828,00 € HT	S 10	174 782
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	Travaux de lutte contre les inondations par la création de zones d'expansion de crues (levées de terre) sur le bassin versant rural de Maing d'une superficie de 630 ha, et totalisant une capacité de stockage de 11 105 m ³	306 676,00 € HT 166 575,00 € HT*	S 40	66 630
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				274 493

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant les trois dossiers de prévention des inondations présentés.

Monsieur LEMAY souligne l'importance des dossiers de prévention des inondations.

Monsieur FLAJOLET évoque le dossier de l'USAN qu'il qualifie de remarquable. Il souligne la grande coopération des agriculteurs pour le projet (52 hectares acquis).

Il tient à préciser que le problème des inondations à Merville ne sera réglé que si l'utilisation d'une partie de la forêt de Nieppe en zones d'expansion de crue aboutit. Cette possibilité n'est pas reconnue par l'ONF.

Le chantier, s'il est mené à terme, permettra de doubler la rétention en eau (en baissant de 50 cm la ligne d'eau en cas d'inondation à Hazebrouck, 35 cm sur Merville), ce qui signifie éviter 98% des inondations.

→ **Monsieur SCHEPMAN** explique que concernant le dossier de l'USAN, les élus de tout bord sont intervenus ensemble sur cette problématique de la forêt de Nieppe mais se sont heurtés à la résistance actuelle de l'ONF.

Il explique avoir personnellement écrit au Préfet et au Sous-Préfet pour trouver une solution intelligente.

Il remercie Monsieur FLAJOLET et les acteurs de terrain pour leur travail sur le dossier.

Il souligne qu'il faut avancer sur le projet car le stress de la population du secteur est important alors que les solutions sont pourtant faciles.

Monsieur PRUVOT demande comment vont être entretenus les 52 hectares qui vont servir de rétention et quel est le devenir à terme de ces zones humides.

→ **Monsieur FLAJOLET** explique que l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord est responsable de ce dossier avec deux distinctions majeures :

- Ce qui est de l'ordre du risque mineur et qui peut représenter 34 hectares, Pour cette partie, il y a un contrat avec une indemnisation en cas d'utilisation du territoire.
- Ce qui est de l'ordre du risque majeur et qui représente le reste. Pour cette partie, il n'y a pas de mise à disposition mais une convention d'entretien.

Lors de la réalisation des digues, la question de leur entretien est prévue (selon l'obligation de contrôle annuel des digues lorsqu'elles sont supérieures à 2m40).

→ **Monsieur PRUVOT** souligne l'importance de la prise en charge de l'entretien sous convention écrite (continuité de l'entretien).

Monsieur THIBAUT confirme l'intérêt d'avancer sur la problématique de la forêt de Nieppe.

Il indique que le caractère humide de la forêt ne peut pas être contesté, au moins en hiver. Le problème se pose sur la capacité de la forêt de recevoir de l'eau en été.

L'Agence a proposé une étude complémentaire spécifiquement concernant l'impact de l'eau sur la forêt.

Il rappelle que l'étude hydraulique déjà effectuée prouve l'impact fort de l'utilisation de la forêt pour baisser la ligne d'eau à l'aval. L'ONF s'oppose à l'utilisation d'une partie de la forêt de Nieppe comme zone humide de peur qu'elle ne soit plus exploitable.

Il faut donc éclaircir le sujet et étudier éventuellement le cas échéant une indemnisation partielle sous forme de contrat.

Monsieur FLAJOLET rappelle que 3% du territoire de la forêt sont concernés et souligne qu'il s'agit de la reconversion de la forêt dans sa qualité naturelle première qui était une zone humide.

L'enjeu est centré sur la différence d'exploitation entre une forêt dite sèche et une forêt dite humide.

Il ajoute qu'il a été demandé à l'ONF de donner ses plans de gestion et ses plans d'investissement et d'entretien. L'ONF a refusé la communication de l'ensemble des chiffres (car la chasse rapporte plus que la forêt dans ce secteur : tous les arbres abattus sont de mauvaise qualité à cause de la guerre).

Monsieur FLAJOLET remercie l'Agence de l'Eau pour son travail d'approche, les services de l'Etat et le Sous-Préfet de Dunkerque, remarquable pour son esprit de conciliation et d'efficacité.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération de prévention des inondations.

**La délibération «PREVENTION DES INONDATIONS»
n°13-I-018 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

6.6 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (LIGNE X246)

Monsieur JOURDAN, en référence au point n°6.6. du dossier de la CPI du 8 mars 2013, présente les deux dossiers soumis à décision de la Commission concernant le rétablissement de la continuité écologique.

Les 2 dossiers « rétablissement de la continuité écologique » présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Taux	Participation financière (€)
Syndicat Mixte SAGE Canche	Restauration de la continuité écologique longitudinale au droit de l'usine hydroélectrique de Blingel. Aménagement d'un bras de contournement	164 768,80 € TTC	S 60	98 861
Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais	Etudes géotechnique et réglementaire pour l'aménagement de 7 ouvrages situés sur les cours d'eau du Boulonnais, de la Liane et du Wimereux	101 000,00 € HT	S 80	80 800
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				179 661

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant les deux dossiers de rétablissement de la continuité écologique.

Aucune remarque.

GT

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération «RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU» n°13-I-019 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7 – PLANIFICATION

Madame MARTIN en référence au point n°7 du dossier de séance de la CPI, présente la situation des engagements de la ligne X29 « Appui à la gestion concertée » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

7.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

Ligne X29	X29	X290	X291	X292
Appui à la gestion concertée	TOTAL	Elaboration et suivi des SAGE	Elaboration et suivi des contrats de rivière, de baie...	Suivi des SDAGE
Dotation de l'année	715 000 €	650 000 €	65 000 €	0 €
Engagements décidés depuis le 1er janvier	0 €	0 €	0 €	0 €
Engagement proposés à la CPI	126 560 €	126 560 €	0 €	0 €
Reste disponible après CPI	588 440 €	523 440 €	65 000 €	0 €
% d'engagement	18%	19%	0%	

7.2- PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ELABORATION ET DU SUIVI DE SAGE

Madame MARTIN présente, en référence au point n°7.2. de la CPI, les 2 dossiers soumis à décision de la Commission concernant la sous-ligne X290 «Elaboration et suivi des SAGE ».

Les 2 dossiers « Elaboration et suivi des SAGE » présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Coût de l'opération	Montant finançable	Taux	Participation financière (€)
Institution Interdépartementale Pas de Calais Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie	Animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Authie	124 500 € TTC	124 500 € TTC	S70% de 114 000 €	79 800 €
				SF	10 500 €
Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Somme	Animation du SAGE de la Somme Aval	55 500 € TTC	55 500€ TTC	S63% de 52 000 €	32 760 €
				SF	3 500 €
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				126 560 €	

Monsieur LEMAY demande si le fait que le SAGE de l'Authie soit à cheval sur 2 régions pose un problème particulier.

→ **Madame MARTIN** explique qu'il n'y a aucun problème à ce niveau puisque le dossier est porté par l'Institution Interdépartementale.

Monsieur DEMAREST explique, en référence à sa participation à quelques réunions de la CLE du SAGE de l'Authie, qu'il existe encore quelques difficultés sur la délimitation des zones humides.

Des projets incorporent des corps de fermes dans les zones humides. Il reste encore à bien « border » et assurer le maintien d'une activité et son développement : la concertation est en cours à ce sujet.

→ **Madame MARTIN** explique que ce sujet des zones humides a été relevé dans tous les SAGE avec deux axes majeurs :

- D'une part, la délimitation des zones humides qui fait appel à des critères scientifiques stricts,
- D'autre part, un travail à faire au niveau des SAGE pour définir les dispositions qui s'appliquent aux zones humides.

Une réflexion est actuellement menée entre plusieurs animateurs de SAGE et des urbanistes pour travailler sur la définition de ce qu'il est possible de faire sur différents types de zones humides.

Ce travail de réflexion pourra bénéficier au SAGE de l'Authie.

→ **Monsieur PRUVOT** demande que puisse être communiqué l'état d'avancement des réflexions du groupe de travail sur les zones humides. Il souligne en effet que le sujet est très important pour les sièges d'exploitation classés dans les zones humides.

→ **Madame MARTIN** explique que la première phase du groupe de travail consistait à bien border ses objectifs.

V

Les travaux qui vont débuter consisteront à répertorier tout ce qui existe dans le bassin. Si des exemples intéressants de dispositions rattachées à des zones humides existent hors bassin, ils seront utilisés pour enrichir le débat.

Une information régulière des réflexions en cours sera bien proposée aux membres des instances.

Monsieur THIBAUT explique que l'enjeu du groupe de réflexion est de déplacer le débat de « Est-on ou non en zone humide ? » vers la question « qu'est-ce que l'on fait selon le type de zone humide ? ».

L'intérêt est d'avancer de manière constructive sur ce sujet très stratégique.

→ **Monsieur PRUVOT** souligne que les représentants agricoles aimeraient participer à ce groupe de réflexion.

En réponse à Monsieur DEMAREST, Madame MARTIN précise que le taux de subvention de 63 % appliqué au dossier du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Somme répond à la demande initiale du maître d'ouvrage sachant que le Conseil Régional intervient également financièrement.

Monsieur LEMAY demande si d'autres remarques sont à formuler concernant les deux dossiers présentés.

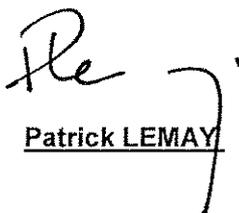
Aucune autre remarque.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération correspondante.

**La délibération «ELABORATION ET SUIVI DES SAGE»
n°13-I-020 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12 h 13.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE


Olivier THIBAUT